

**Résolution CM/ResDip(2008)1
concernant le règlement révisé du Diplôme européen des espaces protégés**

*(adoptée par le Comité des Ministres le 20 février 2008,
lors de la 1018e réunion des Délégués des Ministres)¹*

Annexe 5 : Plan type pour les rapports annuels

Rapport annuel pour l'année 2021

Les rapports annuels doivent faire apparaître les modifications par rapport à l'année précédente, dans des termes dynamiques de gestion et de fonctionnement et ne doivent pas se limiter à présenter des données de base. Tout nouveau texte ou carte introduisant une modification dans l'état de la zone devra être joint au rapport annuel.

Etat : Italie

Nom de la zone : Parc National des Abruzzes, Lazio et Molise

Année et nombre d'années depuis l'octroi ou le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés :
Année 2021, Année 9 après l'octroi du Diplôme

Autorité centrale concerné:

Nom : Ministero della Transizione Ecologica – Direzione Generale per il Patrimonio Naturalistico
Adresse: Via Capitan Bavastro, 174 - 00147 ROMA
Tél : 0039. 06.5722.3450 - 5393 - 3463
Fax : 0039.06.57223470
e-mail : PNA-UDG@mite.gov.it
www : www.mite.gov.it

Autorité responsable de la gestion de la zone diplômée :

Nom : Ente Parco Nazionale d'Abruzzo, Lazio e Molise
Adresse : Viale Santa Lucia, 2 - 67032 PESCIASSEROLI (AQ)
Tel : 0039.0863.91131
Fax : 0039.0863.912132
e-mail : info@parcoabruzzo.it
www : www.parcoabruzzo.it

¹ Telle qu'amendée par la Résolution CM/ResDip(2014)2 le 2 juillet 2014, lors de la 1204e réunion des Délégués des Ministres.

1. Conditions : Lister ici toutes les conditions dont l'octroi ou le renouvellement du Diplôme européen a été assorti. Expliquer soit comment les conditions ont été totalement mises en œuvre, soit les progrès dans leur mise en œuvre. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

1. Adopter définitivement le plan de gestion du Parc national (PNALM), dans un délai d'un an au plus, soit d'ici la réunion du Groupe de spécialistes en 2013 ;

Dans le cadre de la procédure d'évaluation environnementale stratégique le Parc a envoyé le rapport dit préliminaire et le document de plan préliminaire. Les documents ont fait l'objet de commentaires pendant 30 jours. Cette phase, appelée scoping, s'est terminée en novembre. Maintenant le Parc peut envoyer le plan réel et le soi-disant rapport environnemental : cela permet d'entrer au cœur de la procédure d'approbation définitive du Plan qui pourra ainsi être définitivement bouclée l'année prochain.

2. Prendre toutes dispositions utiles pour que :

- conformément à la Loi-cadre sur les aires protégées en Italie, des zones périphériques soient créées sur les territoires des régions Abruzzes et Molise, d'ici fin 2013, et qu'une réglementation de la chasse tenant compte de la nécessité de minimiser les dérangements de l'ours au cours de l'automne, soit établie dans ces zones et appliquée à compter de la saison cynégétique 2013-2014 au plus tard ;

La zone contiguë a été définitivement établie: la Région du Latium a en effet approuvé les limites de la zone contiguë avec la résolution du Conseil régional n.65 du 9 février 2021 (ci-joint). La zone de protection extérieure est donc définitivement devenue une zone contiguë au sens de la loi-cadre sur les aires protégées. Le parc des Abruzzes est le seul parc national italien à avoir établi la zone contiguë.

- la réglementation interdisant les activités pastorales dans la zone A du Parc national soit appliquée de façon absolue et sans délai, et que les élus locaux soient sensibilisés sur cette question ;

A partir de l'année 2020 toutes les autorisations de pâturage doivent être soumises à une étude d'impact (évaluation d'incidence environnemental) conformément aux mesures des conservations des sites Natura 2000 et à la réglementation en vigueur au niveau national.

- une concertation soit engagée sans délai avec les autorités municipales des communes du Parc national, pour la fermeture matérielle des voies d'accès à la zone diplômée, les plus critiques du point de vue de la conservation de la grande faune ; cette concertation devra conduire à ce que des dispositifs de fermeture et une réglementation appropriés tenant compte des droits des tiers locaux, soient établis d'ici fin 2013 ;

Rien de nouveau à signaler.

2. Recommandations : Lister ici toutes les recommandations dont l'octroi ou le renouvellement du Diplôme européen a été assorti. Expliquer soit comment les recommandations ont été totalement mises en œuvre, soit les progrès dans leur mise en œuvre. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

1. Démarrer la mise en œuvre du plan d'action PATOM pour la protection de la population d'ours dans les meilleurs délais, facilitée par l'administration du PNALM ;

Se référant aux nouveaux objectifs du nouvel accord pour la mise en œuvre du PATOM nous pouvons signaler les choses suivantes:

1) Gestion des ours problématiques : Dans l'année 2021 le phénomène des ours confiants a présenté peu de problème critique à l'exception d'un des 4 oursons dont nous avons écrit dans le rapport 2020. Après la séparation du groupe familial (mai 2021), l'un des chiots a présenté un comportement particulièrement problématique. Il a été capturé, équipé d'un collier radio et surveillé de près par des quarts de contrôle quotidiens de 18h00 à 7h00. Parallèlement, de nombreuses interventions ont été menées pour empêcher l'accès aux ressources trophiques au sein de certains centres habités fréquentés par le chiot. Pour le moment, le chiot continue d'être surveillé de près.

2) Suite à la mort d'un autre ours sur l'autoroute A24 Pescara-Rome, un accord a été trouvé avec la société Strada dei Parchi pour la construction d'une clôture de deux mètres de haut et de 83 km de long au point le plus critique car elle se trouve à l'intérieur du couloir reliant le Parc des Abruzzes et le parc régional du Sirente Velino. Ce résultat important est dû à la relation étroite entre le Parc et le préfet de L'Aquila qui ont travaillé ensemble pour obliger le gestionnaire de l'autoroute à prendre les décisions nécessaires pour réduire le risque de présence d'animaux sauvages le long des voies d'autoroute.

3) Pour la surveillance génétique, le réseau de surveillance des ours a collecté pendant l'année 2021 128 échantillons qui devront être analysés. Les analyses des échantillons ne sont pas complètes mais ont permis à ce jour de constater la présence de 10 individus (3 femelles ; 7 mâles). Un chiffre particulièrement pertinent est que 6 de ces individus, dont 2 femmes ont certainement fréquenté des zones en dehors de la zone centrale. L'expansion et la colonisation de nouveaux territoires par les femelles est l'un des facteurs clés identifiés par le PATOM pour la conservation de l'espèce.

2. Poursuivre la réflexion en vue de l'inclusion à la zone diplômée des secteurs limitrophes du PNALM, réputés d'intérêt biologique majeur pour les grands carnivores, l'ours et le loup en particulier ;

Rien de nouveau à signaler

3. Achever d'ici fin 2012 l'élaboration du plan de développement économique et social, comme prévu par l'administration du PNALM, en vue de le mettre en œuvre rapidement ;

Le plan de développement sera soumis à une mise à jour parallèlement au processus d'approbation du plan du Parc à fin de le rendre plus actuel.

4. Accroître substantiellement les moyens humains et financiers attribués aux activités scientifiques du PNALM et les adapter aux problématiques complexes auxquelles le parc devra faire face au cours des prochaines années et veiller à ce que ses capacités en général lui permettent d'accomplir ses missions de conservation et de contrôle convenablement ;

Dans le budget 2021 du parc ont été destinés aux activités du Service Scientifique presque 234.000 euro. Le financement a été destiné surtout au programme de gestion de la santé de la faune, recherche sur la flore et la végétation, surveillance des ours et des chamois. Le parc a également décidé d'allouer des fonds du soi-disant 5x1000 (le montant des taxes que chaque italien peut allouer aux institutions de recherche) pour les activités de recherche : pour l'année 2021, les ressources sont égales à 166.000 euros.

Le ministère a accordé au parc un prêt extraordinaire de 85 000 euros pour la poursuite des projets de gestion de la biodiversité: pour l'année 2021 les ressources sont destinées à un nouveau projet sur le loup et à la poursuite des activités de surveillance des insectes pollinisateurs.

5. Etudier la possibilité d'assermenter l'ensemble des personnels techniques pour le constat des infractions à la réglementation du PNALM ;

Rien de nouveau à signaler

6. Engager une réflexion sur l'utilité d'une gestion dirigée du cerf, en liaison avec l'amélioration de l'état de conservation du chamois ;

Rien de nouveau à signaler

7. Mener un effort particulier en faveur du soutien des activités de tourisme rural en périphérie du PNALM

Cette année également, les restrictions dues à la pandémie de Covid n'ont pas permis la participation à des foires ou à d'autres événements nationaux de promotion du tourisme.

L'année prochaine, cependant, le parc célébrera le 100e anniversaire de sa naissance et donc toutes les municipalités seront impliquées dans des événements nationaux et locaux pour célébrer le centenaire. Ce sera une excellente occasion de promouvoir encore une fois le territoire du parc

8. Engager une réflexion avec les maires des communes sur la question du nourrissage des animaux d'élevage et de la faune sauvage.

Rien de nouveau à signaler.

3. Gestion du site : *Lister ici toute modification dans la gestion du site détenant le Diplôme européen, en ce qui concerne les environnements terrestre et aquatique (si applicable), et en ce qui concerne les agents et les ressources financières, depuis l'envoi du dernier rapport annuel au Conseil de l'Europe. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.*

En 2021, les activités de comptage des femelles ont repris à plein régime après les difficultés rencontrées en 2020 en raison de la pandémie. Un protocole de suivi légèrement différent a été utilisé en 2021, mais avec un effort tout à fait comparable à celui des années précédentes. En particulier, l'effort d'observations simultanées dans tout le parc a été réduit mais l'effort d'observations simultanées dans de petites zones et l'effort de piégeage photographique ont été augmentés. Pour le moment, les activités de comptage sont toujours en cours et se poursuivront jusqu'au début de la période d'hivernage pour la plupart des ours (mi-décembre). Les analyses préliminaires suggèrent la présence d'un minimum de 4 femelles et 9 nouveau-nés. En particulier, 1 femelle avec 3 oursons (dont 1 serait perdue par la femelle) et 3 femelles avec 2 oursons ont été observées. Il est très probable que des activités et analyses supplémentaires confirmeront la présence d'une femelle supplémentaire avec 2 petits. Une donnée pertinente est qu'au moins 1 de ces femelles a certainement utilisé des zones en dehors de la zone centrale. Comme mentionné, en effet, la présence de femelles reproductrices dans les zones marginales représente un facteur extrêmement positif pour la conservation de la population

4. Frontières : Détailler tout changement apporté aux frontières du site détenant le Diplôme européen depuis l'envoi du dernier rapport annuel au Conseil de l'Europe. S'il y a des changements, veuillez joindre une carte appropriée à ce rapport. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

Rien à signaler. Les frontières du Parc sont restées les mêmes

5. Autres informations : Lister ici toute autre information, concernant le site détenant le Diplôme européen, que vous estimez nécessaire de fournir au Conseil de l'Europe.

Pendant le 2021 le Parc:

- a présenté le Rapport ours 2020 ;

- pour la première fois le bilan social du parc est produit : le bilan social est un document avec lequel un organisme public communique périodiquement les résultats de ses activités, sans se limiter aux seuls aspects financiers (<http://www.parcoabruzzo.it/pdf/BilancioSociale.pdf>)

- a obtenu le Prix Drapeau Vert, reçu par la CIA - la Confédération italienne des agriculteurs : avec ce prix, les collectivités locales, les communes, les exploitations agricoles et les entreprises agrotouristiques qui se sont particulièrement distinguées dans les politiques de protection de l'environnement et du paysage mais aussi à des fins touristiques, dans l'utilisation rationnelle des sols et dans la mise en valeur sont récompensés de produits typiques liés au territoire ;

- un accord signé avec la Région des Abruzzes pour la gestion de la Réserve Régionale de Chiarano-Sparvera : Chiarano-Sparvera est un territoire purement montagneux qui s'étend sur environ 4.000 hectares. La zone a une position géographique qui la rend pratiquement centrale dans le corridor écologique reliant le parc national des Abruzzes et celui de la Maiella, ainsi que vers la réserve naturelle régionale de Monte Genzana et enfin elle est largement incluse dans le SIC géré par le Parc. Chiarano-Sparvera est donc d'une importance vitale pour la conservation de l'ours marsicain, généralement fréquenté par certains individus qui se déplacent du Parc vers la Maiella ou la Genzana et, dans certains cas, y ont également hiverné comme le montrent les relevés télémétriques. La Région a jugé approprié et fonctionnel de confier la gestion de cette importante propriété de l'État au Parc ;

- le responsable du service postale « Poste Italiane » a décidé d'émettre un timbre-poste pour célébrer l'ours marsicain, l'une des espèces symbolisant la faune et le patrimoine environnemental de notre pays, mais aussi un symbole emblématique de la coexistence possible entre les activités anthropiques, traditionnelles et non, et de la conservation de la Nature, comprise dans sa forme la plus élevée, qui voit le Parc National des Abruzzes, du Latium et du Molise s'engager au premier plan pendant environ 100 ans. Le timbre a été présenté au Musée de l'Ours de la Commune de Pizzone côté Molise du Parc.

6. Patrimoine naturel (description abiotique générale: géomorphologie, géologie et hydrogéologie, habitats, flore, faune, paysage) – Etat de conservation

6.1. Milieu : modifications ou altérations des milieux d'origine naturelle ou anthropique, accidentelles ou durables, effectives ou prévisibles

Le Parc a décidé de contrôler l'entrée d'espèces exotiques afin d'éviter la pollution génétique de sa flore et l'arrivée d'espèces pouvant également être nocives pour la santé humaine et animale. En particulier, grâce à l'alerte lancée au niveau national, ces dernières années, une cartographie minutieuse de *Senecio inaequidens*, une espèce exotique récemment apparue dans le parc, a été réalisée : l'espèce est soumise à des interventions d'éradication périodiques pour contenir sa propagation. Le parc a également informé les municipalités et les apiculteurs de la présence de cette espèce car la plante est également utilisée par les abeilles et broutée par le bétail domestique.

6.2. Flore et végétation : évolution des populations florales et du tapis végétal; causes présumées

Grâce aux activités du projet Life Floranet il a été possible de cartographier tous les sites de présence de deux espèces rares et/ou endémiques *Iris marsica* et *Cypripedium calceolus* : cette cartographie a permis de conclure que la situation des deux espèces est très bonne avec plus de noyaux et un très grand nombre d'individus. En particulier, le Sabot di Venus est présente dans 15 sites différents avec environ 720 individus. De plus, une pollinisation manuelle a été réalisée pour le sabot de Vénus afin de faciliter la production de graines car l'insecte pollinisateur spécifique fait défaut dans le Parc

6.3. Faune : modification des populations sédentaires ou migratrices ; lieux de concentration, de ponte ou de reproduction

Il y a deux changements les plus importants : l'expansion stable de la population d'ours à l'extérieur du parc telle que documentée par les travaux du réseau de surveillance (voir rapport 2020) et le retour de la loutre avec un petit noyau stable de 4 à 5 individus.

7.Patrimoine culturel et contexte socio-économique

7.1 Patrimoine culturel

7.1.1 Changements concernant le patrimoine culturel : rien à signaler

7.2 Contexte socio-économique

7.2.1 Changements concernant le contexte socio-économique

En octobre 2019, le Ministère de l'Environnement a créé ce qu'on appelle les ZEA ou les « zones économiques environnementales » qui coïncident avec les territoires des parcs nationaux et offrent conditions très favorables et des avantages fiscaux aux municipalités faisant partie des zones du parc et à celles qui souhaitent ouvrir des éco-activités durables en leur sein. Les communes et entreprises qui font partie de la ZEA ont obtenu des contributions extraordinaires pour surmonter l'urgence économique liée à la pandémie de Covid.

8.Intérêt pédagogique et scientifique

8.1 Visiteurs – Politique d'information

8.1.1 Infrastructures d'accueil et information du public (bâtimens, brochures, plans, cartes, etc.)

Les Centres d'accueil du Parc sont les deux historiques (le Musée du Loup à Civitella Alfedena et le Centre Nature à Pescasseroli) auquel ils ont été ajoutés au cours des dernières années : le Musée des chauves-souris (Barrea), le Musée des insectes (Alvito), le Musée de la forêt (Val Fondillo), le Musée de l'ours (Pizzone). Aux musées s'ajoute le réseau des points d'information.

8.1.2 Fréquentation et comportement des visiteurs (nombre, répartition dans l'espace et le temps)

Les visiteurs du Parc sont principalement répartis à certaines périodes de l'année : juillet et août, les fêtes de fin d'année, la saison du brame du cerf (septembre) et la saison des amours du chamois (octobre-novembre). Les deux années de pandémie ont vu une forte augmentation de la fréquentation, surtout en été.

8.1.3 Visites particulières (personnalités, groupes, etc.)

Le parc a reçu la visite officielle de Mme Nosipho Nausca-Jean Ngcaba, représentante en Italie, du gouvernement sud-africain. La réunion a eu lieu le 27 avril 2021 jour de la liberté, un jour spécial pour le peuple sud-africain, et pas seulement, la date à laquelle en République d'Afrique du Sud ils se souviennent des premières élections libres pour tous, avec l'avènement de la démocratie et la fin de l'apartheid le 27 avril 1994.

La visite du Parc était fortement souhaitée par l'Ambassadeur : les aires protégées et la protection de la biodiversité sont en effet des sujets d'un grand et pertinent intérêt pour le représentant du gouvernement sud-africain. Le Président du Parc a proposé la signature d'un protocole de collaboration entre le Parc des Abruzzes et un parc sud-africain, celui du Limpopo, rencontrant un grand et positif intérêt de la part de l'Ambassadeur.

8.2 Recherche scientifique

8.2.1 Recherches en cours ou terminées (observation, expérimentation; recensement ou inventaire des espèces figurant aux annexes de la Convention de Berne, etc.)

Avec les moyens du ministère de l'Environnement, le parc a lancé des projets de recherche pour le suivi des insectes pollinisateurs. En particulier, un projet concerne les papillons diurnes, l'autre les abeilles sauvages.

Les premiers résultats relatifs aux papillons diurnes ont permis d'identifier 137 espèces de papillons à partir des données bibliographiques et le travail de terrain réalisé en 2021 a permis d'en confirmer déjà 95 et de rapporter une nouvelle espèce.

Parmi les projets de recherche complétés, le plus significatif est celui relatif à la loutre qui a permis de rapporter le retour définitif de la loutre au parc et d'estimer une présence d'environ 4 à 5 individus. Le Parc a l'intention d'activer un nouveau projet utilisant la technique du code-barres ADN pour arriver à une estimation plus précise du nombre total d'individus et du sex-ratio.

8.2.2 Publications scientifiques

De nombreux travaux scientifiques produits avec les recherches menées dans le parc sont publiés sur le site www.parcoabruzzo.it à la page relative aux études et à la recherche (<http://www.parcoabruzzo.it/studi.php>)

L'Atlas des amphibiens et reptiles du parc a également été publié et des livres sur la flore du parc, le paysage et les chauves-souris seront publiés l'année prochaine.

9.Description de la zone (vulnérabilité, statut juridique de protection, régime foncier, documentation)

9.1. *Modifications d'ordre législatif ou réglementaire* : rien à signaler

9.2. Modifications du régime foncier (domanialisation, locations, etc.) :

Le Parc a poursuivi son action de location des territoires communaux : 11 baux sont actuellement actifs pour un total de 13 000 hectares situés dans des zones stratégiques du parc.

9.3. Extension ou aliénation, nouvelles affectations (par exemple en réserves intégrales)

Les réserves intégrales envisagées dans le Plan en cours d'approbation couvriront environ 14 000 hectares de terres contre 4 400 hectares actuelles

10.Gestion de la zone (plan de gestion, budget et personnel)

10.1. *Aménagements effectués*

10.1.1 Interventions écologiques sur la flore et les biotopes ; contrôle de la faune

Grâce à une subvention du Ministère visant à réduire les gaz à effet de serre, également en améliorant l'absorption du CO₂, le Parc a préparé des interventions d'amélioration de l'environnement. Ces interventions visent à restaurer les milieux écotones avec de nombreuses espèces fructifères également utiles pour les pollinisateurs et la faune qui se nourrit de fruits et de baies. Une première intervention a été réalisée dans la localité de Camosciara et d'autres projets sont prêts pour l'année prochaine.

10.1.2 Protection contre les éléments naturels (feux, régime des eaux)

Depuis des années, le Parc dispose d'un plan contre les incendies de forêt dans lequel sont évaluées les zones à risque, les interventions nécessaires pour réduire les risques d'incendie, les rizières nécessaires à la mise en œuvre des interventions. Avec les fonds prévus dans le budget, du matériel d'extinction des incendies au sol a été acheté et le personnel de surveillance a effectué des cours de lutte contre les incendies.

10.1.3 Voies d'accès et de circulation (pistes, chemins, parkings, signalisation, clôtures, etc.)

Au cours des dix dernières années, le parc a complètement changé son système d'utilisation touristique du territoire. Aujourd'hui : les sentiers du parc sont indiqués par de nouveaux panneaux qui correspondent au système national, des tableaux ont été insérés au départ des sentiers, des flèches en bois aux carrefours, de nombreux sentiers ont été unifiés pour une meilleure lecture du système de sentiers. Une nouvelle carte a été réalisée à plus grande échelle (1 : 25000) et une application a été créée qui peut être téléchargée sur le smartphone afin d'avoir la carte sur le téléphone. Les itinéraires ont également été différenciés : aujourd'hui en effet, il existe des chemins qui ne peuvent être parcourus qu'à pied et des chemins qui peuvent également être parcourus à cheval, en VTT ou avec le chien toujours tenu en laisse.

10.1.4 Equipement de séjour (refuges d'observation ou d'étude) : rien à signaler

10.1.5 Gestion des déchets

Dans les communes du haut Sangro (Barrea, Villetta Barrea, Civitella Alfedena, Opi, Pescasseroli), la collecte sélective des déchets est active depuis quelques années avec le système dit « porte à porte ». Cela a permis d'éliminer définitivement les bacs de collecte des déchets des centres habités qui auraient pu être une source d'attraction alimentaire pour la faune, dont les ours.

10.1.6 Utilisation de systèmes d'énergies renouvelables : rien à signaler

10.2. Gestion

10.2.1 Service administratif : modifications intervenues

A partir de 2019, tous les organes de gestion du Parc ont été renouvelés : en 2019 le nouveau directeur et le nouveau président ont été nommés, en juillet 2021 l'ensemble du conseil d'administration a été renouvelé.

10.2.2 Service de gardiennage : modifications intervenues

Actuellement le service de surveillance se compose de 38 unités réparties en 17 départements.

En 2021, le Parc, après de nombreuses années, a été autorisé à reprendre l'embauche de nouveaux gardes du Parc même si pour une période limitée de trois mois seulement. Dix rangers ont donc été embauchés cette année.

10.2.3 Mesures de police intérieure : rien à signaler

10.2.4 Infractions et dégradations ; poursuites judiciaires

Les données relatives aux deux dernières années nous indiquent qu'un total de 175 inspections ont été menées pour contester des infractions environnementales et immobilières qui ont donné lieu à 6 saisies administratives et 22 saisies pénales. A ceux-ci s'ajoutent 182 signalements d'infractions administratives.

11. Incidence de l'octroi du Diplôme européen des espaces protégés

Le Diplôme Européen représente une carte de visite chez tous les visiteurs du Parc en leur représentant l'assurance de visiter une aire de haute qualité naturelle. Considérant que l'attribution du diplôme est soumise à des critères stricts et que les zones diplômées sont périodiquement contrôlées pour vérifier le respect de ces critères, cela signifie également une forte incitation à la fois pour le parc et pour ceux qui travaillent dans le parc pour s'assurer que le parc peut continuer à se vanter de cette reconnaissance.

Le Directeur
Luciano Sammarone